



RÉGIME PROBATOIRE

LE PARADOXE

Hier soir, se tenait une réunion de synthèse concernant la situation du régime probatoire. Regroupant une vingtaine d'agents ainsi que les membres de la direction, de nombreux points ont été abordés :

- REFONTE DU SERVICE

Par l'intermédiaire d'un agent expérimenté et spécialiste dans ce domaine, une réflexion est lancée afin de proposer un nouveau service.

- RÉGULATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La totalité des agents présents a demandé un équilibre dans l'attribution des heures supplémentaires. La direction accepte cette demande en établissant une liste de volontaires souhaitant effectuer des heures supplémentaires.

- RAPPEL SUR LES REPOS HEBDOMADAIRE

À la demande des agents, la direction accepte la suppression du système de rappel actuel ! En effet, actuellement le service des agents pouvait rappeler un agent en position RH entre 7h00 et 9h00. Dorénavant, à l'identique que les équipes de roulement, un agent affecté au régime probatoire peut être uniquement rappelé la veille de son repos hebdomadaire et cela avant 14h30.

À l'issue de cette réunion de synthèse l'ensemble du personnel se sentait plutôt optimiste quant à l'avenir du régime probatoire même si parfois ils ont eu la chance d'entendre quelques partitions de violons. **Quelle fut la surprise lorsque le lendemain de cette réunion, le personnel de notre établissement apprend brutalement l'éviction du responsable quartier 3 de son poste !!!**

Pourtant lors de cette même réunion, l'ensemble des agents a été sondé sur la gestion des deux chefs de quartier, la réponse fût unanime sur la gestion et le professionnalisme des membres de l'encadrement. **Autorité, proximité, professionnalisme, discipline, écoute, justesse et loyauté**, voilà l'ensemble des qualités que Monsieur le Directeur a souhaité évincer de ce quartier très sensible.

Certes il manque le léchage de botte ! Désolé Monsieur le Directeur....

Monsieur le Directeur, nous vous rappelons que votre établissement est en sous effectif de membres de l'encadrement, évincer un officier de la détention de cette manière amplifiera sensiblement l'insécurité au sein de notre établissement !

Comment peut-on reprocher à un officier sa proximité et sa disponibilité avec son personnel dans un quartier où la population pénale est très difficile ?

Comment peut-on reprocher à un officier ses prises de position ? Un être humain n'a pas le droit de penser ? D'avoir des convictions ?

Cette lourde décision, infondée et injuste, engage clairement votre responsabilité. Le comble de cette éviction est le beau placard créé en guise de compensation !

Au final, votre message est clair : **Dégarnissons la détention (actuellement en sous effectifs) d'un officier compétent pour créer un nouveau poste fictif au grand bonheur du Super Chef de Détention qui se déchargera une nouvelle fois de ses missions !**

